

## **SÉMINAIRE DU 29 AVRIL 2005 : RÉSUMÉ DES SESSIONS PARALLÈLES**

### **Session 1: thèmes de coopération en matière de gestion durable des déchets**

Président : **J. Parpal**, Medcities (Rapporteur : **O. De Clercq**, ACR+)

#### Synthèse des présentations

**Mme Fatine** (ONEP-Maroc) :

- importance du lien eau-déchets
- présentation du projet-pilote à Essaouira
- importance de trouver un équilibre entre coûts et objectifs environnementaux, en particulier étant donné la capacité contributive limitée des habitants. Le phasage dans le temps est une réponse à ce dilemme d'où l'importance de déterminer les priorités.
- Proposition d'élaboration d'un programme d'urgence pour gérer les décharges sauvages existantes et pour en éviter l'apparition de nouvelles.

**M. Ouamane** (Déchetterie de Blida-Algérie) :

- présentation du projet-pilote de déchetterie industrielle de Blida, fruit d'un partenariat multi-acteurs nord-sud
- importance de la sensibilisation des différents acteurs (en particulier producteurs et gestionnaires de déchets)

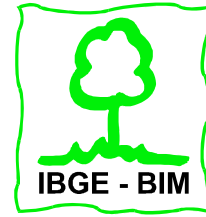
**M. Adil** (Centre de Recherches Forestières – Maroc) :

- pistes pour l'utilisation des Mécanismes de développement propres pour financer des projets de gestion des déchets (p. ex. valorisation décharges)
- proposition de partenariats francophones

**Mme El Aidi** (Ville de Rabat – Maroc) :

- présentation du cas de Rabat avec mise en concession de la collecte et du nettoyage
  - difficulté de contrôle et d'optimisation des performances du concessionnaire même pour l'exécution des services de base (importance de la rédaction du cahier des charges et d'une autorité de contrôle dotée de pouvoir de sanction)
  - mise en avant des effets secondaires de la privatisation sur le secteur informel, la formation du personnel public, la difficulté de sanctionner un mauvais service fourni
- Tanger – Maroc (présenté par M. **Parpal**) :





- exemple de mise en concession de la collecte et de mauvaise rédaction du cahier des charges de celle-ci qui pose des problèmes d'exécution

**M. Rabia** (Alger – Algérie) :

- présentation de la situation relative aux déchets hospitaliers à Alger
- question de la responsabilité de la prise en charge (investissement, exploitation) des déchets hospitaliers (hôpital ou municipalité ou autre autorité ?)
- question de l'unité de lieu : vaut-il mieux travailler avec une infrastructure commune à plusieurs hôpitaux ?

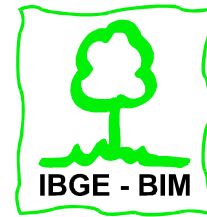
**Débat général :**

- difficulté de mise en œuvre des politiques de collecte sélective (débat entre apports obligatoires et apports volontaires)
- danger du simple mimétisme des méthodes utilisées en Europe occidentale : importance d'une implication des acteurs locaux
- nécessité d'un équilibre et de définition des limites entre responsabilité du citoyen et responsabilité de la municipalité
- échange à propos des méthodes pour faire adhérer les citoyens aux objectifs de collecte et de gestion en les impliquant et en leur montrant leur propre intérêt (travail de quartier, amicales...)
- importance du travail éducatif, en particulier au niveau des écoles
- importance de la prévention qui doit permettre d'éviter l'augmentation des problèmes en aval
- intérêt de tirer les leçons des expériences passées y compris les échecs
- comment tenir compte des systèmes de récupération informels tout en organisant un système performant de collecte généralisée

Les **thèmes d'actions** prioritaires suivants ont été identifiés :

- o Analyse de la composition des déchets
- o Identification de sites et conception de nouvelles décharges contrôlées
- o Caractérisation des modes de consommation (approche intégrée déchets-produits-ressources)
- o Méthodes de collecte et tri (porte à porte, bulles, déchetteries, conteneurs)
- o Diagnostic des modes de collecte des déchets municipaux
- o appréhension de diverses modalités de financement pour la gestion des déchets
- o Analyse du contexte réglementaire local
- o Procédures européennes de financement pour des actions dans le domaine "déchets/produits/ressources"
- o Systèmes de responsabilisation des producteurs et consommateurs
- o Taxes et redevances déchets (incl. sacs payants)





- Mécanismes de Développement Propres (liés aux émissions CO2) pour financer des projets liés à la gestion des déchets
- modes de contrôle et définition de normes de gestion des "points noirs" ou dépôts sauvages;
- rédaction d'un cahier des charges pour la réhabilitation d'anciens sites de décharge
- contrôle et supervision de l'exécution des marchés publics (concessions p. ex.)
- Création d'un centre d'expertise régional permettant des échanges nord-sud et sud-sud
- Evaluation et suivi des campagnes de sensibilisation
- Education aux déchets et à l'éco-consommation notamment dans les programmes scolaires
- Création de filières de formation professionnelle et/ou de formation continue

## **Session 2 : les modalités de la coopération décentralisée**

Président : **Karim Zein**, SBA (Rapporteur : **Francis Radermaker**, ACR+)

### Synthèse des présentations

**Mme Fatiha Balkoula** (Chargée de l'Environnement, Région de Rabat-Salé -Ma)

Mise en lumière des difficultés liées à :

- l'inventaire, le diagnostic et la réhabilitation des anciennes décharges de la Région de Rabat-Salé
- la planification, l'aménagement et la gestion de nouvelles décharges contrôlées
- la mise en place de nouvelles filières de gestion (tri, recyclage et compostage) pour retarder la saturation des installations existantes
- la gestion des déchets industriels et hospitaliers

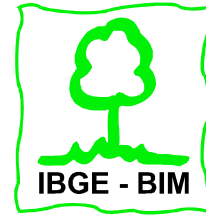
**Ameur Jeridi** (Président de l'APNEK, Kairouan -Tu)

Illustre les progrès réalisés en matière de participation aux collectes sélectives à Kairouan obtenus grâce à l'action de l'Association de la Protection de la Nature et de l'Environnement. L'expérience entamée en 1984 met en lumière :

- l'intérêt de la gestion participative des déchets
- le besoin d'une information et sensibilisation fréquente
- le message citoyen passe mieux par une association

L'objectif de l'association à moyen terme est d'étendre la collecte sélective des déchets à l'ensemble de la ville.





**M. Mohamed Bentir** (APEQUE, Alger -Al)

Présentation des étapes et des acquis de la coopération de la ville d'Alger.

En 1996, une étude réalisée par des consultants allemand et algérien conclut à la nécessité de procéder à :

- l'assainissement de la décharge
- la création de 2 centres de tri
- l'équipement des installations hospitalières par des incinérateurs spécifiques
- la création de sites d'enfouissement techniques
- la remise en route du centre de compostage (mis à l'arrêt en raison des difficultés de trouver des débouchés pour le compost)

Des difficultés politiques ont retardé la mise en œuvre de cette stratégie mais le processus redémarre depuis quelques années avec l'objectif de créer un centre d'enfouissement technique par Région.

A Blida, dans la périphérie d'Alger, la coopération suisse a permis la création fin 2004, de la première déchetterie pour déchets industriels. Ce centre qui permet de collecter séparément les déchets de bois, de papier, de verre et de métaux montre toute son utilité après seulement quelques mois d'existence (avec notamment plus de 40 tonnes de papier collectés par mois) et suscite des projets d'extension à l'ensemble des zones industrielles.

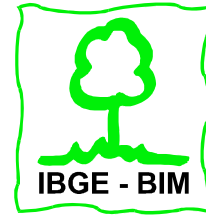
**M. Aziz El Mouatez** (Président de la Commission Agenda 21 d'Essaouira -Ma)  
Créée au 18ème siècle, la ville d'Essaouira a connu un déclin consécutif à la réduction de ses activités portuaires mais a retrouvé un nouvel élan grâce au tourisme. Elle est devenue une ville pilote en matière de propreté notamment grâce à la campagne ville propre développée dans le cadre de l'Agenda 21 local. Le succès de cette campagne n'aurait pu être aussi complet sans le développement de partenariat qui a permis de trouver des moyens financiers et de développer les campagnes de sensibilisation à même d'assurer la mobilisation des citoyens. L'agenda 21 local prévoit aussi un plan d'aménagement de la ville avec limitation de l'extension des zones d'habitats et création d'une ceinture verte qui s'étendra en partie sur l'ancienne décharge qu'il va falloir réhabiliter.

**Débat général**

Le débat organisé autour de l'avant projet d'accord de partenariat a mis en évidence la nécessité:

- de faire porter l'accord sur les échanges d'informations et d'expériences
- de préciser les objectifs de l'accord





- de définir des modalités de suivi et d'évaluation du partenariat (indicateurs de progrès)
- de s'intégrer dans les stratégies régionales et nationales
- de tenir compte de l'acquis de la Région partenaire
- de préciser les engagements financiers des parties
- d'identifier en commun les besoins et les acteurs partenaires
- de préciser les outils à mettre en œuvre
- de définir les outils et les moyens d'échange d'information (plateforme d'échange d'information ou Extranet)
- de ne pas limiter le partenariat à une assistance technique mais de l'ouvrir à d'autres domaines d'expertise
- d'apport d'expertise sur les questions des coûts et des modalités de financement
- d'organiser des voyages d'études qui combinent visites d'installations techniques, stages dans les administrations, rencontres d'experts et d'opérateurs privés, ...
- de préciser le choix des sites et les types d'installations à visiter
- de s'appuyer sur le respect mutuel et la confiance
- de promouvoir des partenariats Sud/Sud
- de s'appuyer sur la coopération de la société civile
- de soutenir les échanges et les enrichissements mutuels

\*\*\*\*\*

